

Besoin d'aide?



À DOMICILE

UNE AIDE PONCTUELLE

Contactez votre mutuelle pour étudier le financement d'une aide-ménagère à durée limitée.

Contactez directement un Service d'Aide à Domicile (SAAD) qui vous proposera ses services et un devis.

Contactez vos caisses de retraite pour étudier le financement possible.

UNE AIDE RÉGULIÈRE

Votre perte d'autonomie est modérée.

OUI
(Gir 5 - 6)

Contactez un Service d'Aide à Domicile (SAAD) qui vous proposera ses services et un devis.

NON
(Gir 1 à 4)

Contactez un Service d'Aide à Domicile (SAAD) pour intervention et la MDA pour une aide financière.

[Téléchargez directement les documents sur le site www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Guichet unique départemental en faveur des personnes âgées (+60 ans) et des personnes en situation de handicap (enfants et adultes)

Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)

MDA Chartres

57 bis rue du Dr Maunoury
28000 CHARTRES
Tél. 02 37 33 46 46

MDA du Perche

58 rue Gouverneur
28400 Nogent-le-Rotrou
Tél. 02 37 53 39 17

Liste des Services d'Aides à Domicile
(non exhaustive)

ADMR 02 37 81 37 91

SADS 02 37 52 31 03

UNA 02 33 83 95 78

AMALIA DOM 02 34 43 22 20

CBE 02 37 53 61 28

À DOMICILE 28 02 37 45 14 13

DOMUSVI 06 22 26 90 68

LE GOÛT DE VIVRE 02 37 91 97 01

VIVA SERVICES 02 34 45 14 13

VITALLIANCE 07 63 17 20 49

AUTRES AIDES

Accueil de jour pour personnes âgées désorientées

Il est ouvert du lundi au vendredi et accueille des personnes âgées vivant à leur domicile et présentant des troubles du comportement. Il permet de stimuler les capacités de la personne âgées, de préserver sa socialisation et apporte un répit aux aidants.

Hébergement temporaire

Il permet à une personne âgée d'être hébergée temporairement dans un établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou chez un accueillant familial.

Pour ces deux accueils, un contact doit être pris avec les établissements par les familles, avec le dépôt d'une demande.

[Téléchargez directement les documents sur www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Plusieurs associations et groupes pour les aidants peuvent proposer un soutien individuel, familial ou collectif.

Si votre proche est hospitalisé, vous pouvez contacter le service social de l'Hôpital pour avoir des conseils et un accompagnement social personnalisés :

Mme Charles - Assistante sociale 02 37 53 74 38 - Urgences et Médecines

Mme Seigneuret - Travailleur sociale 02 37 53 74 15 - Médecines

Mme Youluh - Assistante sociale 02 37 53 74 63 - SMR